

DEMANDE D'ARBITRAGE AFER IMMO 2



Suivez et gérez votre adhésion depuis votre Espace Sécurisé Adhérent sur www.afer.fr
Selon les conditions générales d'utilisation du site et les dispositions contractuelles en vigueur.

Ce document est à utiliser exclusivement pour un arbitrage vers le support Afer Immo 2. Pour un arbitrage vers tout autre support, veuillez utiliser le formulaire prévu à cet effet, disponible auprès de votre Conseiller habituel et sur votre Espace Sécurisé Adhérent. En cas de rature ou de mention non prévue au formulaire, votre demande d'arbitrage ne pourra pas être traitée.

La plupart des informations demandées sont obligatoires, notamment lorsqu'elles n'ont jamais été communiquées, et conditionnent la réalisation de l'opération. Le GIE Afer se réserve le droit de demander tout(e) information ou document complémentaire.

1

ADHÉSION N° _____

Nom de naissance : _____

Nom marital : _____

Prénom : _____

Situation professionnelle (un seul choix possible) : Salarié(e) Travailleur non salarié(e) Retraité(e)* Sans activité

Code secteur d'activité _____ Code CSP _____ (cf. tableaux des codes figurant au verso) *Si vous êtes retraité(e), indiquez les codes secteur d'activité et CSP de la dernière profession exercée.

Profession _____

Pensez à joindre une copie lisible recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité si celle-ci n'est pas déjà en votre possession (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour pour les ressortissants étrangers).

JE DEMANDE QU'IL SOIT PROCÉDÉ À L'OPÉRATION D'ARBITRAGE SUIVANTE :

Par désinvestissement depuis le(s) support(s) de départ suivant(s) :

| | |
|------------------------------|--|
| FONDS GARANTI en euros | Pour un montant de _____ € (un minimum de 100 € doit rester sur le Fonds Garanti en euros) ou pour _____ % du Fonds Garanti en euros |
| AFER EURO-CROISSANCE | Pour un montant de _____ € |
| AFER-SFER | _____ € ou _____ parts |
| AFER PATRIMOINE | _____ € ou _____ parts |
| AFER DIVERSIFIÉ DURABLE | _____ € ou _____ parts |
| AFER OBLIG MONDE ENTREPRISES | _____ € ou _____ parts |
| AFER CONVERTIBLES | _____ € ou _____ parts |
| AFER ACTIONS EURO | _____ € ou _____ parts |
| AFER ACTIONS MONDE | _____ € ou _____ parts |
| AFER ACTIONS AMÉRIQUE | _____ € ou _____ parts |
| AFER MARCHÉS ÉMERGENTS | _____ € ou _____ parts |
| AFER ACTIONS PME | _____ € ou _____ parts |
| AFER AVENIR SENIOR | _____ € ou _____ parts |
| AFER PREMIUM | _____ € ou _____ parts |
| AFER MULTI FONCIER | _____ € ou _____ parts |
| AFER IMMO | _____ € ou _____ parts |

Pour investissement sur le support en unités de compte Afer Immo 2 :

| | |
|---------------|-------|
| ➔ AFER IMMO 2 | 100 % |
|---------------|-------|

- Un montant minimum de 100 € doit obligatoirement rester investi dans le Fonds Garanti en euros.
- Compte tenu de la stratégie d'investissement, le nombre de parts du support Afer Immo 2 disponibles à la commercialisation est limité dans le cadre d'enveloppes de souscription. Le gérant peut suspendre temporairement la souscription de parts nouvelles dès lors que l'intérêt des associés de la SCI et des adhérents le commande ou que des circonstances exceptionnelles l'exigent. L'information de la suspension de souscription de nouvelles parts, ainsi que la réouverture des souscriptions, est communiquée aux associés de la SCI et aux adhérents sur le site internet d'AIREF SGP <https://airef.avivainvestors.com/sgp/nos-fonds/afer-immo-2/> et sur www.afer.fr.

- Si le support en unités de compte Afer Immo 2 n'est plus ouvert à la souscription à la date de valorisation retenue, les sommes destinées à ce support resteront investies sur le(s) support(s) d'origine.

Les valeurs des parts des unités de compte peuvent varier à la hausse comme à la baisse, seul le nombre de parts est garanti.

Les frais d'arbitrage sont de 0,2 % du ou des montant(s) arbitré(s) d'un support à un autre dans la limite de 50 € par arbitrage. Ils ne sont pas prélevés sur la première demande reçue au cours d'une année civile.

IMPORTANT : Le présent arbitrage n'a pas d'incidence sur le choix de répartition que vous avez pu mettre en place pour vos versements ou prélèvements automatiques. Si vous avez mis en place une option financière, celle-ci ne sera pas modifiée. Il vous appartient de demander à la modifier, par courrier séparé, après avoir consulté votre conseiller le cas échéant.

3

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données personnelles sont traitées par le GIE Afer - 36 rue de Châteaudun, 75441 Paris Cedex 09 en tant que responsable de traitement. Ces traitements ont pour finalités la passation, la gestion et l'exécution des adhésions au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer, ainsi que l'exécution des dispositions légales, réglementaires, administratives en vigueur, et notamment la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces traitements ont pour autres finalités les opérations relatives à la gestion commerciale des adhérents et des prospects et la lutte contre la fraude à l'assurance. Cette dernière finalité peut, notamment, conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Ces traitements sont fondés sur l'intérêt légitime du GIE Afer à améliorer le service rendu aux adhérents, à promouvoir l'image de l'Afer et à préserver la mutualité entre les adhérents. Une partie des données collectées sera traitée par l'Association Afer, en tant que responsable de traitement, à des fins de gestion de ses adhérents, pour répondre à ses obligations légales. Ces traitements ont également pour finalité la réalisation de son intérêt légitime pour la défense des intérêts de ses adhérents et la mise en oeuvre de toute communication avec ces derniers. Les destinataires de ces données sont, dans le strict cadre des finalités énoncées et dans la limite de leurs attributions, l'Association Afer, le personnel du GIE Afer, les assureurs Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite et les autres entités du groupe AVIVA, les intermédiaires d'assurances, les organismes professionnels, les prestataires et sous-traitants, les personnes intéressées au contrat, le cas échéant les organismes sociaux et les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Certains destinataires peuvent se situer dans des pays en dehors de l'Union Européenne. La liste actualisée de ces pays et les références aux garanties appropriées mises en oeuvre concernant le traitement de vos données personnelles sont disponibles sur www.afer.fr. Les coordonnées du Délégué à la protection des données personnelles sont : GIE Afer - à l'attention du DPO - Risques et Contrôle Interne - 36, rue de Châteaudun 75441 Paris Cedex 09 ou à dpo@gieafer.com. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de vos données ainsi que, dans certains cas, d'effacement, de portabilité, de limitation, et d'opposition au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez retirer votre consentement aux opérations de prospection commerciale par voie électronique. L'information complète et à jour sur le traitement de vos données personnelles, dont vos droits et leurs modalités d'exercice, sont consultables sur www.afer.fr.

Je reconnais avoir pris connaissance, préalablement à cette opération, des caractéristiques principales du support en unités de compte Afer Immo 2, sur lequel je choisis d'arbitrer, qui sont disponibles auprès de mon conseiller habituel, du GIE Afer et sur www.afer.fr ainsi que des informations figurant au verso du présent document (page 2/2).

Fait à _____ le _____

Cachet du conseiller

Signature de l'adhérent(e)
(ou de ses représentants légaux)

- Date de valeur de l'opération d'arbitrage : s'agissant des supports en unités de compte, la valeur liquidative de la part retenue pour l'investissement ou de désinvestissement est la valeur liquidative du mercredi (ou du dernier jour de Bourse précédant si le mercredi n'est pas un jour de Bourse ouvert) dès lors que la demande d'arbitrage a été reçue au siège du GIE Afer au plus tard avant 16 heures le jour ouvré précédant le jour de valorisation retenu. À défaut, la valeur liquidative retenue est celle du mercredi suivant (ou du dernier jour de Bourse précédant si le mercredi suivant n'est pas un jour de Bourse ouvert).
- Dans l'intérêt des adhérents et conformément au contrat collectif d'assurance sur la vie Afer, l'association peut, à tout moment et sans préavis, en accord avec les coassureurs, réglementer et/ou suspendre temporairement les possibilités d'arbitrage.
- Les caractéristiques principales et les prospectus des supports en unités de compte sont consul-

- tables sur www.afer.fr et également, pour les supports OPCVM, sur le site de l'AMF www.amf-france.org. Vous pouvez aussi en faire la demande par simple courrier adressé au GIE Afer.
- Toutes les modifications affectant les caractéristiques principales des supports en unités de compte (notamment les seuils limites d'investissement, leurs évolutions possibles, les décisions de suspension ou de réouverture des investissements et les profils de risque et de rendement) sont annoncées sur www.afer.fr et disponibles auprès du GIE Afer.
 - Si le support en unités de compte choisi n'est plus ouvert à la souscription, à la date de valorisation retenue, les sommes destinées à ce support seront affectées sur le Fonds Garanti en euros.
 - Le cas échéant, la distribution de dividendes sous forme de parts est enregistrée sur votre adhésion avant la réalisation de toute opération de gestion.

NOMENCLATURE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ (SA)

| CODE SA | LIBELLÉ SA |
|---------|---|
| 01 | Action sociale |
| 02 | Activités culturelles, sportives et spectacles |
| 03 | Activités immobilières |
| 04 | Agriculture, marine, pêche, exploitation forestière |
| 05 | Armée, Police |
| 06 | Artisanat |
| 07 | Audit, comptabilité et gestion |
| 08 | Banques et assurances |
| 09 | Commerce détail |
| 10 | Commerce et réparation automobiles |
| 11 | Commerce grande distribution |
| 12 | Commerce gros |
| 13 | Communication, Information, média |
| 14 | Construction (BTP) |
| 15 | Energies et eau (extraction, traitement, distribution) |
| 16 | Enseignement, formation |
| 17 | Etudes et recherche |
| 18 | Fonctions publiques |
| 19 | Hôtel, restaurant, brasserie, café |
| 20 | Humanitaire |
| 21 | Industrie agro-alimentaire |
| 22 | Industrie biens d'équipement, de consommation domestiques |
| 23 | Industrie biens d'équipement, de consommation industriels |
| 24 | Industrie chimique, pharmaceutique |
| 25 | Industrie collecte et valorisation des déchets |
| 26 | Industrie des métaux |
| 27 | Industrie du bois |
| 28 | Industrie du plastique |
| 29 | Industries autres |
| 30 | Informatique, télécommunication, téléphonie, web, hifi |
| 31 | Professionnels de la santé (médecins généralistes et spécialistes, dentistes) |
| 32 | Professionnels de la santé (biologie, pharmacie) |
| 33 | Professionnels de la santé autres (paramédical, kinésithérapeute, infirmier, ...) |
| 34 | Professions juridiques |
| 35 | Religion |
| 36 | Sans activité professionnelle |
| 37 | Services aux entreprises |
| 38 | Services aux particuliers |
| 39 | Tourisme |
| 40 | Transports et logistiques |

NOMENCLATURE DES CODES SOCIO-PROFESSIONNELS (CSP)

Salarié ou retraité

| CODE CSP | LIBELLÉ CSP |
|----------|--|
| 33 | Cadres de la fonction publique |
| 34 | Professeurs, professions scientifiques |
| 35 | Professions de l'information, des arts et des spectacles |
| 37 | Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise |
| 38 | Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise |
| 42 | Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés |
| 43 | Professions intermédiaires de la santé et du travail social |
| 44 | Clergé, religieux |
| 45 | Professions intermédiaires administratives de la fonction publique |
| 46 | Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises |
| 47 | Techniciens |
| 48 | Contremaîtres, agents de maîtrise |
| 52 | Employés civils et agents de service de la fonction publique |
| 53 | Policiers et militaires |
| 54 | Employés administratifs d'entreprise |
| 55 | Employés de commerce |
| 56 | Personnels des services directs aux particuliers |
| 62 | Ouvriers qualifiés de type industriel |
| 63 | Ouvriers qualifiés de type artisanal |
| 64 | Chauffeurs |
| 65 | Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport |
| 67 | Ouvriers non qualifiés de type industriel |
| 68 | Ouvriers non qualifiés de type artisanal |
| 69 | Ouvriers agricoles |

Travailleur non salarié (TNS) ou retraité

| CODE CSP | LIBELLÉ CSP |
|----------|--|
| 10 | Agriculteurs exploitants |
| 21 | Artisans |
| 22 | Commerçants et assimilés |
| 23 | Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus |
| 24 | Chefs d'entreprise de moins de 10 salariés |
| 31 | Professions libérales |

Sans activité

| CODE CSP | LIBELLÉ CSP |
|----------|--|
| 81 | Chômeurs n'ayant jamais travaillé |
| 83 | Militaires du contingent |
| 84 | Elèves, étudiants |
| 85 | Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités) |
| 86 | Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités) |